GAZETTE DE VARSOVIE

SAMEDI, 14 SEPTEMBRE 1793.

VARSOVIE, le 14 Septembre.

Suite des séances de la Diète extraordinaire assemblée à Grodno.

Du Jeudi 29. La séance alloit s'ouvrir, lorsque M. le Gr: Maréchal de Lith: entra dans la Salle, & se mit en devoir d'y chercher les arbitres & les conseillers de la Conf: qui avoient pu s'y cacher. Un billet menaçant de M. l'Amb: de Russie, l'avoit déterminé à cette démarche qui révolta toute la Chambre. On la dénonça de toutes parts comme une violation des loix, qui assurent aux Conseillers ainsiqu'aux juges en dernière instance, le droit d'assister aux délibérations des Etats. M. Gosławski sur-tout, après avoir loué le patriotisme de M. Tyszkiewicz, en conclut qu'il n'a pu se porter à une démarche aussi indécente, que par une suite des violences habituellement exercées contre les bons citoyens, qui préfèrent le salut de la République, à la faveur & à l'or des Puissances. En conséquence, il le prie de déclarer à la Chambre, quelle force supérieure l'a contraint de violer ainsi ses devoirs & ses sermens; il finit par déclarer au nom de ses collegues, qu'ils sortiront tous, si les Conseillers & les juges ne sont point admis à la séance. M. Tyszkiewicz promet de satisfaire à cette injonction. (Ici M. Podhorski sort de la Salle.)

A la suite d'un petit discours, dans lequel il remontoit aux causes de très grands événemens, la chûte des Nations les plus célébres, chûte qu'il attribuoit à la discorde, au défaut d'harmonie; après avoir représenté ce vice comme la source des malheurs qui accabloient la République, M. le Maréchal ouvrit la séance par l'annonce d'une nouvelle note de M. l'Ambassadeur. (Elle se trouve dans notre feuille de Samedi passé.)

M. le Maréchal de Lith: déclare qu'il a reçu copie de cette même note, & la remet ainsi que le billet, d'après lequel il a été contraint de se prêter aux vues de M. l'Ambassadeur. On demande que ce billet soit traduit en Polonois, lu en pleine séance, & inséré au protocole, comme un témoignage parlant des violences exercées contre les citoyens, témoignage qui devenoit la justification de M. le Maréchal. M. Gosławski propose en outre, que ce billet ainsi que les notes, fussent communiquées aux ministres résidant à Grodno ou à Varsovie. Le parti de l'opposition appuye fortement cette mesure.

M. Szydłowski rappelle aux Etats, qu'il a réclamé déjà deux fois, un jugement contre M. Podhorski, dont le projet ne tend qu'à légaliser la honte & la ruine de la Rép: il déclare qu'il ne s'en départira jamais, & demande que l'auteur de cet odieux projet, rentre dans la Chambre pour y subir ce jugement, ou qu'il en soit exclu pour jamais.

M. Gosławski. „Quand fatiguée de conquêtes, accablée sous le poids de ses lauriers, Rome alloit elle-même au devant du précipice qui devoit l'engloutir; quand ces Romains qui avoient donné des loix à l'Univers, livrés à la mollesse, corrompus par un luxe extravagant, commencérent à préférer l'or étranger à la gloire de leur patrie, ils s'oubliérent bientôt jusqu'au point de la désavouer bassement. Ce fut alors qu'on vit naître des Catilina; ce fut alors, que pour satisfaire l'avide cupidité de ces citoyens avilis, les ambitieux qui vouloient les subjuguer, firent briller à leurs yeux, cet or corrupteur qu'ils adoroient. Mais le sort qui réserve les grands hommes pour les grandes circonstances, le sort fit comme échapper du sein de cette crise funeste, le vertueux Ciceron. Presque seul au milieu d'un peuple corrompu, il éleva la voix pour dévouer à l'horreur & à la vengeance, les infames projets du meurtrier de la patrie.“

„Hélas! faut-il que j'aye à mettre en parallele avec cette Rome perdue de vices, ma patrie infortunée! Il n'est que trop vrai; ces Catilina, la honte & le malheur de l'ancienne Capitale du monde, ces Catilina cherchent à nous perdre de même. Mais heureusement nous avons encore des Cicerons.“

„Ce n'est point en vain, que le vertueux Szydłowski a déclaré, avec cette fermeté digne d'un Républicain, qu'il remettoit sa tête sous le glaive de la loi. Peut-être tombera-t-elle, non sous ce glaive que la loi ne leve jamais qu'avec justice, mais sous celui du persécuteur vindicatif qui la viole....Mais, je le jure, il ne sera pas la seule victime de cette animosité cruelle. Mon sang coulera aussi pour le salut public; heureux si par le sacrifice d'une vie, qui me seroit odieuse au milieu des fers, je parviens à diminuer le nombre des Catilina conjurés contre ma patrie.“

„Eh quoi! les notes qu'on nous a lues hier, (& qui peut-être sont l'ouvrage de quelque Polonois indigne de ce nom,) ces notes pourroient nous intimider jusqu'au point, de nous rendre infidelles à des devoirs sacrés! Sommes-nous donc des enfans qu'effraye un vain épouvantail? Mais, je le demande, quels maux cet oppresseur, qui nous arrache jusqu'au droit de nous plaindre, peut-il ajouter à ceux qu'il a déjà fait souffrir à nous & à nos frères? Qu'il porte plus loin encore, ces limites que son ambition a tracées sur notre territoire. Qu'elle engloutisse cette insatiable cupidité, le Palatinat (la Grande-Pologne) qui m'a nommé son représentant; j'irai moi-même offrir ma tête pour expier ce nouveau désastre, & bien loin de murmurer contre ce décret, je dirai en périssant à mes concitoyens qui m'auront condamné: *si un ennemi puissant vous donne aujourd'hui des fers, c'est parce que défenseur fidelle de vos droits, j'ai refusé de signer l'arrêt qui vous reduisoit sous le joug.* Un père couvert de cheveux blancs, & déjà sur les bords du tombeau, alloit me transmettre un mince héritage, qu'il n'a du ni à l'intrigue ni à la bassesse. J'en fais le sacrifice à l'intérêt général, & je ne demande d'autre récompense, que d'être à l'abri des justes reproches, qu'adresseront des citoyens devenus esclaves, à ceux qui auront aidé à les charger de chaines. — Persuadé que je me trouve au milieu d'hommes vertueux & patriotes, je prie M. le Maréchal de demander une décision, sur le projet de M. Szydłowski.“

S. M. prit la parole, & après avoir comblé d'éloges, le zèle, le patriotisme des membres de l'Assemblée, qui veulent faire à l'intérêt public, le sacrifice de leur fortune & de leur vie, il représenta que ce sacrifice bien loin d'être utile à la Nation, lui deviendroit funeste. — Que rompre toute négociation avec le Roi de Prusse, c'étoit fournir à ce Prince, un prétexte qu'il cherchoit.—Qu'après avoir envahi une partie des Provinces de la Rép: il voudroit pouvoir s'emparer du reste, & que ce refus de traiter, lui en donneroit les moyens. — Que son armée en pénétrant dans de nouveaux Palatinats, les épuiseroit par des levées d'hommes, de fourages & de contributions. — Que la résistance qu'on avoit opposée jusqu'ici, étoit justifiée par l'espoir conséquent & fondé à plusieurs égards, que le tems ameneroit des changemens heureux, & que l'intervention de S. M. l'Impératrice, pourroit faire modifier les conditions pénibles imposées par la Prusse.— Que cette intervention avoit produit une partie de l'effet qu'on s'en promettoit, & que si l'on se refusoit aux nouvelles ouvertures qui en étoient le résultat, alors M. de Siewers n'auroit plus même la faculté de se rendre le médiateur de la Rép: — Qu'en voulant prévenir un malheur, ou en feroit éclore mille autres &c. En conséquence, tout en avouant que le projet de M. Szydłowski étoit dicté par le patriotisme le plus pur, S. M. conseilloit de n'en point exiger la décision, & de puiser dans les circonstances, des mesures plus salutaires & moins dangereuses.

Comme le Roi finissoit de parler, M. Podhorski rentra dans la Chambre. Aussitôt un cri se fait entendre, & retentit comme par écho, d'un bout de la Salle à l'autre. *Un jugement...... Un jugement.*

M. Szydłowski quitte son siège, & va comme la première fois se placer près de la barre. Tout le parti de l'opposition & même un grand nombre d'autres, demandent que M. Podhorski suive son exemple. Enfin M. Podhorski cede à ces instances reitérées. M. Gosławski prie S. M. de nommer des juges, afin de mettre un terme à l'inactivité de la Chambre. M. Miączyński veut que l'on porte aux voix cette proposition: *M. Podhorski sera-t-il jugé? Oui ou non.* On se refuse à cette mesure, & l'on demande à grands cris la nomination des juges.

M. l'Evêque de Livonie fait observer que la démarche du Nonce accusateur, & le jugement qu'on réclame contre

l'accusé, ne peuvent être ni justifiées ni décidées par la loi, attendu que dans les deux Chambres réunies, le baton n'est point censé appartenir au Maréchal de l'Ordre Equestre, mais bien au Gr: Maréchal. Il prouve que les ordonnances relatives aux jugemens extraordinaires de la Diète, ne peuvent rien statuer en cette occasion, vu la réunion des Chambres. Il ajoute qu'on ne voit qu'un exemple de cas pareil, & qu'alors la Chambre des Nonces se sépara de celle des Sénateurs, pour juger le Nonce accusé, suivant les formes ordinaires; mais il ajoute que cette marche est aussi contraire à la dignité de l'Assemblée, qu'aux circonstances critiques où l'on se trouve.

S. M. appuya fortement l'opinion de M. l'Evêque de Livonie, & dit en outre, que les deux ministres étrangers témoins de ce jugement qui les intéressoit, ou ne le laisseroient point agiter, on voudroient en influencer le résultat. — Que dans la supposition même qu'il pût être terminé librement, le décret qui en seroit la suite, ne feroit qu'aiguiser le ressentiment du parti opposé, & fournir de nouveaux prétextes à sa vengeance. — Que par conséquent on auroit perdu en vain, un tems que réclamoit l'intérêt général. — Que peut être aucun autre citoyen, excepté l'auteur du projet devenu le sujet de tant de débats, ne voudroit au sein d'une Nation Républicaine, prendre sur lui d'en produire un semblable, mais que le jugement qui le condamneroit, n'empêcheroit pas ceux qui préfèrent leur intérêt à celui de la patrie, de chercher d'autres moyens pour lui nuire, & que malgré tous les efforts des membres qui veulent la sauver, les mesures arrêtées par les deux Cours, en viendroient infailliblement au but qu'elle s'étoient proposé &c.

Ce discours qui sembloit devoir rapprocher les esprits, ne fit que les diviser encore davantage. Presque tous les Nonces emportés par leur enthousiasme, sortent de leurs places, & remplissent le milieu de la Salle. MM. Karski & Krasnodębski prennent le Maréchal de la Diète par les deux bras, & tous veulent passer dans la Chambre des Nonces. Les ministres se rapprochent de S. M. & le Roi délibère avec son Sénat, sur les moyens de ramener la tranquillité. M. Podhorski quitte la barre, vient aussi près du trône, & l'instant d'après sort de la Chambre. M. Gosławski qui l'avoit suivi de l'œil, s'écrie qu'il ne cessera de réclamer un jugement, que quand M. le Maréchal assurera l'Assemblée d'une manière bien positive, que le Nonce accusé n'y reparoitra plus. M. le Maréchal au lieu de donner cette assurance, ordonne la lecture du projet en question. De nouveaux cris empêchent cette lecture, & perpétuent le désordre. Alors M. Skarszewski Evêque de Chelm prend la parole, & fait sentir la nécessité de continuer la négociation avec la Prusse, parce qu'elle peut au moins fournir quelques moyens de se rendre utile, & qu'on peut regagner par le traité de commerce & les conventions séparées, ce qu'on perd par le traité de cession, en exigeant qu'elles ayent lieu sous l'intervention de la Russie, & qu'elles soient garanties par cette Cour; tandis qu'au contraire en rompant tout d'un coup cette négociation, on s'exposeroit à toutes les suites du ressentiment de la Cour de Berlin.

MM. Miączyński, Włodek, Rokossowski, Josephowicz, Wilamowski élevent encore la voix en faveur du projet de M. Podhorski, & en demandent la lecture; mais tout le reste de la Chambre s'y oppose. M. Krasnodębski sur-tout après avoir esquissé d'un pinceau vigoureux, tous les résultats funestes qui seroient infailliblement la suite de la négociation avec la Prusse, & avoir repété le vœu qu'il avoit déjà émis, contre tout ce qui seroit arrêté dans les conférences ultérieures; après avoir déclaré, qu'au dessus de la crainte comme de l'espérance, aussi insensible aux menaces qu'aux promesses, & ne connoissant d'autres guides, que sa conviction & son devoir; aucune prépondérance ne parviendroit à lui arracher une démarche désavouée par l'une & l'autre, termine en demandant 1. que M. l'Ambassadeur soit prié d'assurer les Etats, que s'il ne peut servir leur cause, du moins il n'y mettra point d'obstacles. 2. Que M. le Gr: Général de Lith: exécute ce qu'il a proposé dans le tems, & fasse marcher contre les Prussiens, le peu de troupes qui restent à la Rép: 3. Que le dit Gr: Général & le Commandant en Chef temporaire de la Cour: donnent sur le champ aux Corps les plus voisins, l'ordre d'avancer contre le Général Möllendorff, qui ose menacer une Nation libre. 4. Qu'on publie un universal pour la Convocation de l'arrière-ban. 5. Que toute la Nation se leve en masse contre ce Général audacieux qui l'avilit & la dégrade. Il offre de donner l'exemple de ce généreux dévouement pour la patrie; preférant, dit-il, une mort glorieuse & digne d'un vrai républicain, à une vie lache & sans honneur au milieu d'un peuple esclave.

M. Załuski trésorier de Cour de la Couronne, engage M. Szydłowski à retourner à sa place, afinque le calme renaisse, & permette une délibération plus mûre. Il s'y refuse, & le désordre continue malgré les représentations de M. Miączyński. M. Mikorski sur-tout dit hautement „que l'honneur lui ordonne ainsi qu'à ses collegues, d'attendre que des soldats étrangers viennent dans le sanctuaire des loix, les forcer la baïonnette au bout du fusil, de signer un acte illégal, qui doit mettre le sceau à la honte & aux revers de la Pologne.

Cependant M. Szydłowski & tout le parti de l'opposition, demande que M. le Maréchal consulte le vœu de la Chambre, sur la proposition faite ci-devant, de communiquer aux ministres étrangers, les diverses notes de MM. les Ministres de Russie & de Prusse. Mais un nouvel incident empêcha cette motion d'avoir aucune suite. M. Karski enleve au Secrétaire de la Diète, le projet de M. Podhorski, qu'il tenoit à la main. Le Maréchal en porte ses plaintes à l'Assemblée. M. Karski répond qu'il a pris, non un projet, mais un papier sans signature, & par conséquent sans aucun des caractères légaux, qui pourroient lui faire donner ce nom. S. M. représente à M. Karski l'inconvenanance de ce procédé; lui peint les mauvais effets & les suites dangereuses que peut avoir un exemple aussi contraire aux loix qu'à la décence, & l'engage à rendre le projet. M. Karski le rend, mais au lieu de le restituer au Secrétaire auquel il l'avoit pris, il le remet sur le bureau, en déclarant *qu'il rend un papier sans signature, & par conséquent sans caractère.*

Cependant les efforts des deux Maréchaux ne peuvent ramener l'ordre, & les Sénateurs ainsi que les ministres continuent à rester auprès de S. M.... M. Szydłowski voulant parler au Gr: Maréchal de Lith: s'approche du trône; le Roi le prend par la main, & lui dit avec attendrissement: „Vous venez à propos..... Je ne puis que louer ce caractère ferme que vous déployez, ce noble patriotisme digne d'une ame comme la vôtre, & d'une aussi grande cause, ces talens enfin qui vous assurent l'estime de vos collegues, & la confiance de la Nation. Je vous dirai plus; il me seroit difficile de vous exprimer combien je vous aime, vous estime & vous honore...... Mais dites moi quel sera le terme & le résultat de cette opposition invincible?... que voulez-vous?.... „ Je suis convaincu, lui répond Karski avec non moins d'émotion, que V. M. qui veut le bien de la Nation, ne lui fera point un crime, de cette fermeté qu'elle oppose aux persécutions, aux violences des auteurs de ses maux. Ce que nous faisons aujourd'hui, pourra lui être utile un jour. Il la mettra à l'abri d'un pareil despotisme; il fera ressortir dans tout son éclat, la grandeur de son caractère. Ce sera un témoignage à jamais vivant, que sous le règne de V. M. il étoit encore des ames qu'enflammoit un vrai Patriotisme.... Je ne puis me flatter que vous vouliez, Sire, épargner quelques gouttes d'un sang que je dois à ma patrie..... J'ai accusé de trahison, de parjure, l'infame auteur d'un projet qui doit révolter tout citoyen vertueux. Je ne le dissimule pas, je crains que l'intrigue acharnée à ma perte, ne lui fournisse les moyens de nier cette odieuse manœuvre; en conséquence je veux qu'il signe cet écrit, afin qu'il devienne un monument éternel qui atteste à tous les âges, & son crime & les malheurs de la Rép: je veux qu'ensuite il soit exclu du sanctuaire des loix, comme indigne d'y prendre jamais place.... "

Alors S. M. fait appeller M. Podhorski, & lui dit de signer son projet. M. Podhorski s'y refuse pendant quelques instans; toute la Chambre s'éleve contre lui; il craint d'aller au bureau. Voyant que tous les nonces étoient au milieu de la Salle, il se plaint à M. le Gr: Maréchal de Lith: & même avec aigreur, du désordre qui règne dans l'assemblée. Piqué d'un tel propos, M. le Maréchal lui répond d'un ton ferme: *vous ne devez point vous trouver ici.* Puis se tournant vers le Roi. „Sire, lui dit-il, j'ai rempli depuis l'ouverture de cette Diète, un ministère plein de dégouts & d'amertumes. Il ne manquoit plus pour compléter ces déboires, qu'un M. Podhorski osat m'adresser des reproches. Il est capable d'aller me dénoncer à M. l'Ambassadeur, de m'accuser d'avoir contre ses ordres, laissé des arbitres s'introduire dans la Salle, & de me préparer ainsi de nouvelles disgraces. Je vous remêts, Sire, ce baton qui n'a été pour moi qu'un vain & insupportable fardeau. Que l'Ambassadeur en gratifie qui bon lui semblera. Pour moi, je ne puis le porter davantage. "

Toute la chambre demande à grands cris que M. Podhorski sorte. S. M. le lui ordonne; il fait quelques difficultés; s'arrête à chaque pas, & semble vouloir parler au Roi. Les cris redoublent; S. M. lui dit une seconde fois: *Je vous ordonne de sortir*....Il sort. Comme enfin il avoit si-

gné son projet, M. le Maréchal dit au secrétaire d'en faire lecture; on s'y oppose. Dans l'espoir de terminer le différend, & de ramener les esprits, il veut porter aux voix cette proposition: *le projet en question sera-t-il lu? oui ou non.* La Chambre ne veut pas plus souscrire à cette proposition, qu'à la lecture du projet. Elle en donne pour raison, que l'auteur ayant été exclu de la Salle, son projet ne peut y être discuté, ni même entendu; qu'une telle contradiction ou feroit soupçonner la justice de cet arrêt, ou rendroit tous les membres complices du crime. En outre M. Manuzzi fait observer, que la loi ne permet pas le *Turnus* après huit heures, & qu'il en est dix. Il ajoute, qu'aucun membre ne pousseroit l'impudeur jusqu'au point, de voter sur un projet, dont l'auteur a été chassé d'une maniere aussi déshonorante. Cette discussion devint le sujet de nouveaux débats, qui durèrent jusqu'après minuit, & que S. M. ne put faire cesser qu'en levant la séance.

Du Vendredi 30. L'entrée de la Salle fut interdite durant cette séance, comme elle l'avoit été la veille, à tous les arbitres, ainsi qu'aux conseillers de la Confédération générale. M. le Maréchal en en faisant l'ouverture, proposa pour éviter les nouveaux revers qui menaçoient la Pologne, de procéder à la discussion du traité à conclure avec la Cour de Berlin. En même tems il annonça qu'il venoit de recevoir une note de M. l'Ambassadeur de Russie: il en remet la lecture au Secrétaire de la Diète. M. Miączyński & quelques autres insistent sur ce qu'on commence par celle du projet. Le parti de l'opposition s'y refuse. Le désordre commence à régner dans la Chambre. M. Skarżyński demande la parole, & sur la promesse du Maréchal, qu'elle lui seroit déférée aussitôt après la lecture de cette note, le silence renait, & le secrétaire procède enfin à cette lecture. (Voyez cette note dans notre feuille du 7.)

Comme le projet en question étoit joint à la note, le secrétaire voulut aussi en faire lecture. Mais à peine eut-il prononcé ces mots: *Nous Roi*... qu'on l'arrêta tout court. Quelques nonces de Wołhynie, (collegues de l'auteur du projet,) de Livonie & de Rava, les mêmes qui depuis trois jours en sollicitoient la lecture, veulent que le secrétaire continue. Mais une très grande majorité s'y oppose. Le trouble règne quelques instans: enfin pourtant on permet la lecture de ce projet, non comme projet, mais comme annexe de la note. Ensuite M. Skarżyński voulut prendre la parole, comme M. le Maréchal le lui avoit promis; mais S. M. persuadée qu'une matière aussi importante réclamoit un examen sérieux, leva la séance. (Il n'y en eut ni le lendemain, ni le sur-lendemain.)

Projet de M. Podhorski Nonce du Palatinat de Wołhynie, corrigé par lui-même, & annexé à la Note du 30. dans laquelle M. l'Amb: extr: de Russie en demandoit la lecture & la décision.

Nous Roi, de l'aveu des Etats confédérés de la République assemblés en Diète, voyant les maux qui nous accablent, parvenus à leur comble; lecture faite du projet de traité retouché par Notre députation, dans lequel nous appercevons avec reconnoissance, diverses modifications & adoucissemens, que nous devons à l'intervention de M. l'Ambassadeur extr: de S. M. l'Imp: de toutes les Russies; n'ayant plus aucun espoir de pouvoir obtenir davantage; nous voyant menacés d'hostilités de la part des troupes Prussiennes, dans un instant où nous ne pouvons leur opposer aucune résistance, pour la défense de nos droits & de nos propriétés: Nous nous en remettons entièrement dans cette circonstance critique, comme nous l'avons fait ci-devant, à la bienveillance & à la grandeur d'ame de S. M. J. Catherine II. A ces causes, Nous donnons à Notre Députation, le pouvoir de signer le traité, tel qu'il a été arrêté & convenu sous la médiation de M. l'Amb: extr: de Russie, lequel traité renferme la clause, qu'il sera garanti par cette Souveraine, ainsique tous les articles particuliers qui s'y rapportent, tant ceux concernant le commerce, que les divers objets qui peuvent avoir trait au clergé; le tout pour la plus grande félicité de la République & de ses habitans, soit qu'ils se trouvent exclusivement domiciliés dans les Provinces passées sous une domination étrangère, soit qu'ils ayent des possessions dans les deux Etats respectifs: Ajoutant enfin au traité sus-dit cet article additionel, que le tableau de S. Marie de Częstochów nous sera rendu, avec tous les effets précieux qui en dépendent, aussitôt après la signature du dit traité.

FRANCE.

Suite des événements politiques dans le courant d'Août.

Le rapport suivant fait à la Convention Nationale, quoiqu'il semble au premier coup-d'œil ne regarder qu'un particulier, ne laissera pas de fixer l'attention des politiques, en leur offrant un coin du tableau que présentoit la France, à l'époque des mois de Juin & de Juillet derniers; époque qui n'est pas une des moins remarquables de la révolution Françoise, & dont l'historique ne sera peut-être pas le plus facile à démêler, à travers les obscurités & les réticences, que les circonstances nécessitoient sans doute.

Julien...... „Le département de la Dordogne n'étoit point encore entré dans la coalition générale des départemens méridionaux; il n'avoit pas encore participé à leur rébellion, lorsque la prétendue commission populaire de salut public de la Gironde, lui envoya le 22 Juin, une invitation de se réunir aux administrations coalisées, pour prendre les mesures convenables, à l'effet d'anéantir la faction dominante dans la Convention Nationale."

„Pipaud procureur-général-syndic de la Dordogne, fut chargé de faire un rapport sur la demande de cette commission. Il s'en acquitta en homme instruit, en politique profond. Il représenta la liberté en danger, la cause publique aux abois; & dans un balancement continuel entre les deux partis, il ne put s'empêcher de jetter au hasard, quelque blâme sur la saine partie de cette assemblée; tandis que d'un autre côté, il sembla assimiler nos soi-disans grands hommes, à ces Sages de la Grece qui furent sacrifiés à quelques ennemis secrets, ou qui furent bannis de leurs pays; tels qu'Aristide, Socrate, Licurgue.....Pipaud auroit du sentir sans doute, que la comparaison n'étoit pas entièrement juste, & qu'Aristide, Socrate & Licurgue n'avoient jamais été des intrigans. Il doit s'appercevoir aujourd'hui qu'Aristide & Licurgue, quoique condamnés par un décret injuste, ne songèrent jamais à secouer dans leur pays, le brandon de la discorde; leur sagesse les suivit dans leur bannissement. Mais revenons à ce réquisitoire du procureur-général, du 24 Juin. Une très-courte analyse vous donnera une idée juste de l'homme que vous avez à juger. Voici ce qu'il dit en parlant de l'opinion publique: „Elle a vu de nos jours & depuis notre révolution, idolâtrer & proscrire tour-à-tour les mêmes hommes. Les Bailly, les Lafayette, les Lameth, les Mirabeau, les Pétion & tant d'autres, ont vu leurs autels renversés, leurs couronnes civiques se flétrir sur leur front: que deviendront à leur tour les dieux du jour?" Citoyens, pésez bien ces dernières paroles, & reconnoissez le sort que l'on voudroit vous faire craindre.

Après avoir longuement développé ce que c'est que cette opinion publique; après avoir dit que „la véritable opinion ne fait ni bruit ni mouvement; qu'elle n'est jamais plus difficile à distinguer que dans les momens de trouble & de révolution; que bienqu'elle soit découragée, effrayée & réduite au silence, cette opinion subsiste & ne peut être méconnue, mais que par une fatalité inconcevable, elle cede toujours au tems présent, pour ne se montrer qu'à la postérité;" il passe à la situation actuelle de la France; il représente le deuil, la tristesse, la consternation & la défiance peintes sur le visage des François. La désunion, dit-il, règne dans les familles; les amis, les voisins se craignent, se séparent, se fuient. Le commerce est interrompu, l'agriculture languit, les travaux sont suspendus. Il n'existe plus de liens sociaux. La France est dans une désorganisation complette; les loix sont sans vigueur, les autorités sans force. Le monstre de l'anarchie levant sa tête hideuse, promene sa hache ensanglantée, immole l'innocence sur de simples soupçons, ou traine dans des cachots, les malheureuses victimes de la calomnie. &c. &c.

Cependant ce procureur-général, malgré cette diatribe cachée contre un parti qu'il ne veut pas désigner, convient que l'administration du département n'a aucun droit pour répondre à la demande de la commission de la Gironde; il dit même que *dans un tems où le peuple voit tout & entend tout, au lieu de lui donner l'impulsion qu'il doit prendre, on doit au contraire recevoir de lui celle qu'il veut donner*: & il conclut à ce que le département arrête: *qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur l'envoi fait par la commission de salut public de la Gironde*: ce qui fut exécuté.

Le département de la Dordogne, sur les conclusions du procureur-général-syndic, resta dans une entière neutralité, qui véritablement ne dura pas long-tems, puisque peu de jours après, ces administrateurs adhérèrent à tous vos décrets, & Pipaud avec eux.

Sans doute que les passages de ce réquisitoire que je viens de citer, sont susceptibles de grandes interprétations; mais la Convention Nationale a su les apprécier. &c.

De Stockholm, le 20 Août.

Le défaut de place ne nous a pas permis de donner plutôt, une note que Mr. de Nothbeck Envoyé de Russie, présenta du 12 au 15. au Ministère de Suede, de la part de sa Cour. Elle est de la teneur suivante.

„L'Impératrice de Russie a jugé à propos de mettre en mer, une flotte composée de 25 vaisseaux de ligne, & d'un nombre proportionné de frégates, qui de concert avec les forces Britanniques, croisera dans les mers Bal-

tique & du Nord, pour intercepter tous les transports de munitions pour la France. S. M. desire en conséquence, que le Roi de Suede ne prenne sous sa protection, aucun batiment chargé de provisions pour le dit Royaume. S. M. I. a ordonné en outre, de visiter tous les navires qui paroitront dans ces mers, pour s'assurer qu'ils n'ont point à bord de pareils objets. Le tout en vertu du principe, qu'il ne peut subsister de neutralité, vis-à-vis d'un Gouvernement composé de rébelles. "

La même note a été présentée à Copenhague.—Les Ministres Britaniques ont fait à ces deux Cours, une déclaration pareille.

Les notes en réponse des Cours de Suede & de Dannemarck, à celles de Russie & d'Angleterre, sont trop longues pour pouvoir trouver place ici. Nous nous contenterons d'observer que sous des termes différens, elles présentoient à peu près le même résultat. On y disoit que l'existence politique de ces Etats, dépendoit essentiellement du commerce, & qu'il cesseroit de leur offrir des avantages, s'il étoit entravé. On y rappelloit tous les traités conclus à diverses époques, lesquels lui assuroient une liberté indéfinie. Comme on avoit jusqu'ici très strictement rempli toutes les clauses de ces traités, & qu'on ne cesseroit point d'y être fidelle, on espéroit que la Cour de....s'y conformeroit également de son côté; qu'elle n'exigeroit point d'un peuple allié, une démarche que lui défend son intérêt National; qu'elle voudroit bien retirer les ordres donnés à ses Commandans.... &c.

Le 12. un brigantin Suédois venant de Marseille, a été conduit dans le port de Livourne par un vaisseau de guerre Anglois. On examine si sa cargaison appartient à la France: en ce cas il sera déclaré de bonne prise.

Londres, du 15 au 30 Août.

On a répandu ces jours derniers la nouvelle, qu'une petite Colonie Hollandoise établie à l'isle St. Martin, s'est emparée par surprise d'un Fort occupé dans cette même isle par les François. Les bulletins qui ont couru à cette occasion, contenoient le précis des articles de capitulation rédigés, dit-on, par les assiégés, & acceptés sans amendement quelconque par les assiégeans. Mais comme ces articles différoient en plusieurs points, de ceux qui ont été publiés à la Haye, & qui étoient déjà connus ici, cette diversité de version a jetté quelques doutes sur l'expédition, ou du moins sur les résultats qu'on lui suppose.

On ignore jusqu'à cet instant, ce qu'est devenue la flote de M. Gardner. On sait seulement qu'il n'a pris ni la Martinique ni la Guadeloupe, comme on l'avoit annoncé d'abord, d'après de faux renseignemens. On sait encore, qu'un de ses vaisseaux a du se briser sur la côte, & l'on présume qu'il se sera retiré dans quelque baye des environs; car il est sûr qu'il n'est ni à la Jamaique ni à la Grénade, à moins qu'il n'y ait fait voile depuis le 10 Juillet, puisqu'un vaisseau parti de cette dernière isle, le 3. ne l'a rencontré nulle part sur sa route.

Pour cimenter d'autant plus les nouveaux rapports politiques, militaires & commerciaux, qui unissent maintenant les deux Cours de Londres & de Madrid, notre Gouvernement paroit décidé à rendre à l'Espagne, le Notha-Sund avec la Colonie qu'on y a fondée.

Les émigrés pour lesquels on a tant fait ici, commencent à perdre le crédit qu'ils s'étoient ménagé d'abord, & c'est à eux-mêmes qu'ils doivent cette défaveur. Un riche négociant avoit établi une fabrique, pour fournir de l'ouvrage à ceux qui étoient dans le besoin. D'une centaine qu'il y avoit rassemblés, dix sont disparus tout à coup, & avec eux plusieurs effets de prix. Deux autres qui avoient été reçus comme gouverneurs dans des maisons distinguées, se sont enfuis de même. L'un a emporté une somme d'argent considérable; l'autre avoit séduit l'une des filles du seigneur auquel il devoit son existence, & l'emmenoit avec lui on ne sait où. Ce dernier a été rattrapé à quelques lieues de Douvres, & s'est vu contraint bien à regret sans doute, de restituer & la fille & l'argenterie qu'il n'avoit, dit-il, emporté que par mégarde. On ne parle dans les caffés & les tavernes, que de semblables méprises, auxquelles ces Messieurs paroissent fort sujets.

On continue de poursuivre les Painites avec la plus grande sévérité. Mais comme il arrive dans ces sortes d'occasions, les œuvres du Docteur sont plus recherchées, à proportion qu'on employe plus de moyens pour en empêcher la vente. On peut en dire autant de la Société des amis du peuple, & du Club établi à Dublin par un François. Jamais ils n'ont eu tant de vogue, que depuis qu'on les persécute. Si le Gouvernement les eut négligés, ils seroient probablement tombés d'eux mêmes.

Bâle, le 18 Août. Comme le village dans lequel MM. de Semonville & Maret ont été arrêtés avec leur suite, appartient à la Ligue des Grisons, & que le bailli du lieu leur avoit donné une escorte, à laquelle un détachement Milanois les a enlevés de force, l'Ambassadeur de France auprès des Cantons, leur a presenté un memoire dans lequel il intéresse avec autant d'adresse que d'éloquence, leur dignité compromise, dit-il, *par cet acte de violence contraire à l'équité, au droit des Nations, & à toutes les loix d'un bon voisinage.* Ce mémoire a été pris en grande considération, & l'on s'est empressé d'assurer l'Ambassadeur, que ni les Cantons en Corps, ni aucun d'eux en particulier, n'avoit eu part à cette arrestation; on lui a promis en outre d'employer tous les moyens qui sont au pouvoir du Gouv: pour obtenir l'élargissement des détenus, & même satisfaction s'il y avoit lieu. Cependant les deux ministres sont gardés très étroitement, & il n'y a pas d'apparence qu'on se prête aussi aisément à les rendre.— Les Diamans dont M. Semonville étoit porteur, sont évalués à 4 millions, outre les trois millions en especes.

Vienne, du 28 Août. Jamais on n'a vu arriver & partir autant de couriers que depuis le 10 de ce mois; jamais le Cabinet n'a été aussi actif. Les fréquentes conférences qui se tiennent à la Cour, ainsi qu'entre les ministres, ont ressuscité les bruits de paix, qui depuis quelque tems étoient un peu assoupis. Ce qui vient le plus à l'appui de cette opinion, c'est l'ordre exprès qui a été donné de suspendre le grand recrutement qui devoit être effectué pour le mois prochain. On croyoit d'abord que cet ordre déterminé par quelque circonstance particulière, seroit bientôt révoqué. Mais jusqu'à présent il ne l'a point été, & l'on assure même qu'il ne le sera pas. Cependant on continue de faire les préparatifs pour le siège de Dunkerque. Mais avant d'y arriver, il faut prendre Bergue, petite place mais très forte, & située dans des marais qui en défendent les approches de toutes parts. Il en sera de même pour Maubeuge, qu'on ne peut attaquer qu'après avoir forcé un camp retranché qui le protège, & qui, dit-on, renferme 30 mille hommes ou plus. — Les papiers de Semonville ont été apportés ici, & déposés à la Chancellerie. —On assure qu'un Corps de réserve qui étoit en Tyrol, a du entrer ces jours-ci sur le territoire de Venise.

Des environs de Dunkerque, du 18. au 27 Août.

La journée du dimanche 18 Août, cette journée meurtrière qui a couté près de 3000 hommes, aux deux armées qui se mesuroient avec des forces à peu près égales, offre l'exemple peu commun de trois attaques successives, livrées le même jour, dans le même endroit, & avec un égal acharnement. Les troupes Hollandoises ont dabord forcé les François qu'ils avoient surpris à Lincelles, Blaton & Mouveaux, d'abandonner ces postes. L'après-midi les François reprirent les deux premiers; le soir ils les reperdirent, & les regagnèrent le lendemain. Ils les occupent depuis cet instant, & l'on dit que les rétranchemens qu'ils y ont élevés, les met à l'abri d'une nouvelle surprise. On porte à 1500 hommes la perte des Hollandois & des Anglois, dans ces deux dernières rencontres; celle des François est à peu près la même, mais on dit qu'ils ont perdu moins d'officiers.

Le 21. une partie de l'armée Angloise, Hollandoise, Hessoise & Hanovrienne, renforcée par un Corps Autrichien considérable, attaqua le Camp retranché de Chievelde, qui couvroit la Flandre Maritime & Dunkerque; mais cette entreprise, ne réussit point. Le 23. elle fut renouvellée avec plus de succès, mais non moins de dangers. Trois fois ces Corps combinés se jettèrent sur les retranchemens, la baïonette au bout du fusil, & très fois ils furent repoussés avec perte. Mais enfin vers le soir, les François furent contraints d'abandonner cette position, & se retirèrent parti à Dunkerque, parti à Bergue. Entre autres officiers supérieurs, les Autrichiens perdirent le Général d'Alton, qui commandoit l'avant-garde.

Le 26. il y eut un combat non moins sanglant près de Turcoing. Les Hollandois y essuyèrent un échec considérable, & leur Général Commandant fut tué d'un boulet de canon. Ce Général est le second qui depuis 8 à 10 jours, périt victime de son courage. Voilà du moins ce que nous assurent les gazetes de Hambourg de Leipzig & de Berlin. —Les troupes sous le Commandement du Général Houchard montent actuellement à 170 mille hommes, repartis dans trois camps; celui de Douai commandé par Houchard lui même, en renferme 120 mille.—On sait que le total des troupes de la République, partagées en 11 armées, outre les deux dirigées contre Lyon, est de 511,902 hommes. Ces deux Corps particuliers sont, l'un de 12 mille hommes, l'autre de 18. — Bergue-St.-Vinox a été sommé de se rendre. Sur son refus, la place est canonnée & bombardée en ce moment. Dix-mille Pionniers travaillent aux batteries contre Dunkerque. Du côté de Lille, les François augmentent leurs forces. Le camp de la Madeleine, dont une partie fut à l'action de Lincelles le 18 Août, est estimé à 40 mille hom: en grande partie troupes de ligne.